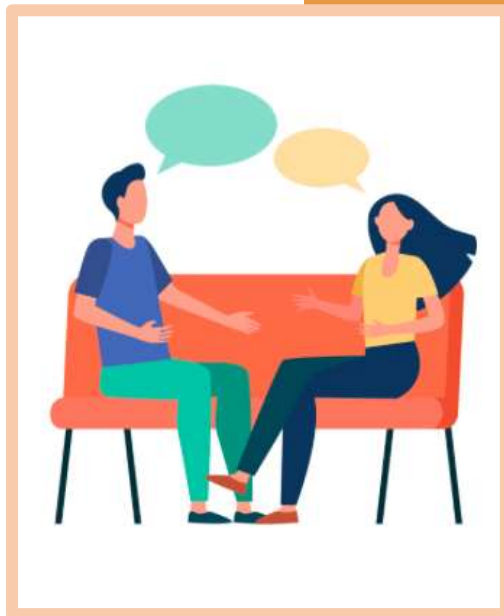


Guide pédagogique : mener des ateliers autour des violences vécues par les enfants et les jeunes en migration

Projet Become Safe 2021-2023



Avec le soutien de

AVANT-PROPOS

Ce document a été rédigé par Ambre Rivière Bourhis et Emmanuelle Vacher (Défense des Enfants International - Belgique).

Nous tenons à remercier les centres Croix-Rouge et Fedasil qui nous ont ouvert leurs portes.

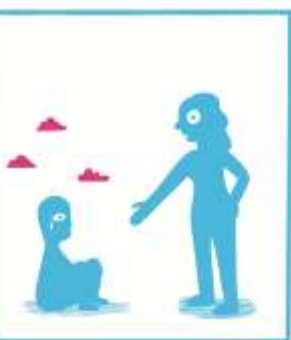
Plus encore, nous remercions les jeunes qui se sont engagé-e-s à nos côtés dans le cadre du projet Become Safe. Aïssatou, Alice, Diana, Ehsan, Fatoumata, Ibrahim, Ismael, Kawtar, Marcello, Mariama, Mohammed, Nick-Arnaud, Leaticia, Laith, Lilia. Sans vous, ce guide serait tout à fait différent. Votre engagement joue un rôle fondamental pour permettre, chaque jour, de mieux protéger les enfants en migration.

Ce programme a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, Direction générale de la justice et des consommateurs, subvention à l'action « Droits, égalité et citoyenneté », de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de CAP 48. Le contenu de ce rapport n'engage que ses autrices et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
CONTENU.....	6
QUELQUES CONCEPTS CLES.....	7
1. GLOSSAIRE.....	7
2. UN MOT SUR LES VIOLENCES ABORDEES DANS CE GUIDE.....	8
A- Le parcours migratoire, continuum de violences pour les enfants	8
B- Violences scolaires, de quoi parle-t-on et que faire ?	9
C- Briser le tabou autour des violences sexuelles	11
D- Violence intrafamiliale, quelle posture adopter ?	13
I. BRISER LA GLACE.....	15
II. OUVRIR LA DISCUSSION GRACE AUX OUTILS	16
A- Atelier autour des affiches	16
B- Atelier théâtre-action	19
C- Atelier Vidéo	21
III. JEUX DE CLÔTURE.....	22
IV. VERS QUI PEUVENT SE TOURNER LES ENFANTS.....	23
V. RECOMMANDATIONS FINALES	24
FAIRE APPEL A UN SERVICE EXTERIEUR.....	25



INTRODUCTION

BECOME SAFE¹ (*Building Efforts for Children On the Move in Europe through Systemic Approaches, Facilitation and Expertise*) est un projet coordonné par Défense des Enfants International (DEI)-Belgique² de Février 2021 à Février 2023. Ce projet implique des organisations situées en Belgique, en Italie, en Hongrie, en Espagne et en Grèce. L'objectif est d'améliorer la protection des enfants et des jeunes en migration victimes ou à risque d'être victimes de violence, et de faire respecter leurs droits à une assistance et à des soins de qualité. Plusieurs actions ont, dans ce cadre, été mises en œuvre : formation de professionnel·le·s, création de protocoles de prise en charge, création de groupes de discussion, plaidoyer...

L'un des axes du projet était d'accroître les connaissances des enfants quant à leur droit à la protection et aux services d'aide disponibles en cas de difficulté.

Afin d'atteindre cet objectif, Défense des Enfants International Belgique (DEI), en collaboration avec plusieurs volontaires ayant un parcours de migration, que nous appelons « jeunes engagé·e·s » a organisé une série d'ateliers auprès de 300 enfants et adolescent·e·s vivant dans des centres d'accueil du réseau Croix-Rouge et Fedasil. Il s'agissait principalement d'aborder le sujet des violences de manière bienveillante, et de permettre aux enfants de comprendre la problématique, détecter les violences qui pourraient leur être faites et savoir à qui s'adresser en cas de besoin, tout en s'amusant. Certains ateliers ont également ciblé les parents d'enfants vivant en centre.

Les outils que vous trouverez dans ce kit ont été produits par le groupe de jeunes engagé·e·s après un processus consultatif, et avec l'aide de professionnel·le·s artistiques.

Comment les outils ont-ils été produits ?

Les jeunes engagé·e·s sont un groupe de jeunes ayant entre 16 et 30 ans, ayant vécu un parcours de migration, et ayant souhaité intervenir auprès de DEI-Belgique pour sensibiliser les enfants en migration aux questions de prévention et de réponse aux violences. Elles sont au nombre de 15 environ (nombre variable au cours du projet). Les jeunes ont été, en août 2021, outillé·e·s pour mieux contribuer à la sensibilisation quant aux problématiques de violence et de protection. Cette formation fournissait des pistes théoriques et pratiques pour leur permettre de construire, en premier lieu, des consultations (voir plus bas) avec des enfants en situation de migration, en les engageant dans des activités participatives pour connaître leurs points de vue sur la protection et leurs connaissances sur les moyens de demander de l'aide.



¹ <https://www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/become-safe.html>

² <https://www.dei-belgique.be/index.php>

Une consultation a ensuite été menée par le groupe de jeunes engagé-e-s afin de recueillir les points de vue des enfants et des jeunes en migration sur la protection, la sécurité et les connaissances sur les moyens de demander de l'aide en cas de risque de violence.



Cette consultation a donné lieu à une analyse, combinant le résultat d'observations et de réflexions. 13 jeunes engagé-e-s ont pu y participer, en s'appuyant, si nécessaire, sur le soutien de personnes de DEI-Belgique, et ont mené des ateliers auprès de 35 enfants âgé-e-s de 6 à 18 ans provenant de deux centres d'accueil Croix-Rouge. Les activités participatives créées par les jeunes engagé-e-s étaient du théâtre action, une marche exploratoire, une activité photolangage, et une activité images et mots.

Suite à la consultation menée auprès d'enfants en octobre, les jeunes engagé-e-s ont pu commencer à développer du matériel de sensibilisation, destiné à l'animation d'ateliers auprès d'enfants afin de leur permettre de mieux détecter les violences et y faire face (en sachant à qui s'adresser, comment réagir...). Les jeunes étaient libres de créer les outils selon leurs souhaits, avec le soutien technique de professionnel-le-s en fonction des méthodes qu'ielles choisiraient. Ils ont finalement choisi trois supports : une vidéo, une bande-dessinée et plusieurs saynètes de théâtre action. Ce matériel a été produit dans sa forme finale durant un weekend où tou-te-s les jeunes se sont réuni-e-s à Blankenberge.



Chacun des trois outils présentés peut être utilisé pour ouvrir la discussion avec des enfants, adolescent-e-s et adultes résidant dans les centres d'accueil autour des questions

liées à la violence et aux réponses pouvant y être apportées. En supplément des outils, une brochure reprenant certaines informations importantes sur le réseau d'aide a été créé par DEI afin d'être diffusé dans les centres lors des ateliers.

Ces ateliers permettent d'aborder, en fonction des intérêts des participant-e-s, différents thèmes tels que la violence scolaire, les violences intrafamiliales ou les violences sexuelles. Ces thèmes ont été identifiés comme prioritaires par le groupe de jeunes engagé-e-s. Nous avons tâché de fournir les informations nécessaires pour animer une discussion sur ces questions, tout en prenant compte autant que possible des particularités du public cible (maîtrise de la langue et âge). N'hésitez toutefois pas à vous informer davantage et à adapter les animations si nécessaire.

CONTENU

Public cible et durée	<ul style="list-style-type: none">- Enfants, jeunes et adultes- Temps d'animation autour d'un thème : environ 1h30/2h (si interprète)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Ouvrir la discussion autour de la définition de la violence et des formes qu'elle peut prendre- Répondre aux questions du public cible sur les différents types de violences abordés- Faciliter l'identification des violences.- Promouvoir la bienveillance, faire de la prévention et offrir des pistes de soutien en cas de violences vécues
Matériel	<ul style="list-style-type: none">• Affiches (pouvant être utilisées sous forme de puzzle)• Saynètes de théâtre-action• Vidéo
Violences abordées	Les thématiques abordées dans les ateliers « Affiche » et « Théâtre » sont les violences sexuelles, scolaires et intrafamiliales. L'atelier « Vidéo » aborde également la question des violences intrafamiliales mais débute par une discussion autour du parcours migratoire ; l'animation a été conçue pour encourager les parents à réfléchir à la notion de parentalité en migration.

Préparation

- Nous vous conseillons de lire ce guide en entier et d'éventuellement vous renseigner plus en détail sur certains des thèmes abordés si vous sentez que cela est nécessaire ;
- Sélectionnez le matériel (affiches, vidéo, saynètes) qui correspond au(x) thème(s) que vous souhaitez aborder lors de l'animation du jour ;
- Envisagez des locaux adéquats ou aménagés en fonction de l'atelier sélectionné.
- Mettez le groupe à l'aise pour créer un cadre de confiance et expliquez brièvement l'objet de votre rencontre ainsi que quelques règles de groupe (respect, etc.) ;
- En fonction des participant·e·s, envisagez de faire appel à un·e interprète.

Déroulement des activités

1. Jeu brise-glace
2. Utilisation de l'outil et discussion
3. Qui contacter ?
4. Jeu de fin

La suggestion de jeux d'entrée et de fin est essentielle à la création d'une atmosphère de confiance et d'écoute. Ils permettent également de marquer la différence entre un temps d'activité et le reste de la vie du centre. Plusieurs idées de jeux sont proposées ici, n'hésitez pas à ajouter les vôtres !

QUELQUES CONCEPTS CLÉS

1. GLOSSAIRE

Maltraitance³ : une situation de maltraitance se dit de toute situation de violences physiques, verbales, sexuelles, psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant ; une attitude ou un comportement maltraitant peuvent être intentionnels ou non⁴. Les maltraitances vécues par les enfants peuvent être le fait d'autres enfants mais également d'adultes.

Violence physique : tout acte portant atteinte à l'intégrité ou à la sensation d'intégrité physique d'une personne jusqu'à la mise en danger de sa vie. Exemples : gifler, frapper, mordre, secouer, bousculer, forcer un-e enfant à faire quelque chose qu'elle ne veut pas, envahir l'espace personnel de quelqu'un, jouer de manière agressive...

Violence psychologique : attaque contre le sentiment de valeur personnelle. Souvent plus insidieuse que la violence physique, elle peut être difficile à repérer. Exemples : rabaisser, rejeter, isoler, menacer, dénigrer, demander trop à un-e enfant de sorte qu'elle ne se sente pas à la hauteur, ne pas le/la valoriser...

Violence verbale : paroles humiliantes, insultantes, commentaires dévalorisants ou sexistes, insultes, injures, menaces, moqueries, sarcasmes, interdictions continuelles, critiques incessantes, insinuations malveillantes, cris, hurlements... tout acte verbal qui blesse mentalement et psychologiquement. Les violences verbales peuvent viser certaines caractéristiques réelles ou perçues de la victime, par exemple son physique, sa religion, sa culture, sa langue, son genre...

Violence sexuelle : gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un-e individu-e sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par une manipulation affective ou du chantage. Pour rappel, en dessous de 16 ans, tout rapport sexuel est considéré comme un viol⁵. Par ailleurs, lorsqu'une personne a une position d'autorité sur un-e mineur, le consentement ne peut pas être plein, quel que soit l'âge. Exemples : commentaires sexuels, attouchements, photos prises à l'insu, viol, harcèlement sexuel, grooming⁶.

Négligence : traitement d'un-e enfant qui ne satisfait pas aux conditions essentielles à son développement émotionnel, psychologique et physique. Exemples : ne pas donner à un-e enfant suffisamment à manger/à boire lors, ne pas donner à un enfant le matériel nécessaire à une activité, nier les besoins d'un-e enfant, ne pas lui prêter attention, ignorer ses demandes...

³ Telle que définie dans le Décret maltraitance de 2004.

⁴ Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Guide pour prévenir la maltraitance, de Marc Gérard, sur le site de Yapaka <https://www.yapaka.be/livre/livre-guide-pour-prevenir-la-maltraitance>.

⁵ Depuis la récente réforme du Code pénal. Seule exception : « Un mineur qui a atteint l'âge de quatorze ans accomplis mais pas l'âge de seize ans accomplis, peut consentir librement si la différence d'âge avec l'autre personne n'est pas supérieure à trois ans. Il n'y a pas d'infraction entre mineurs ayant atteint l'âge de quatorze ans accomplis qui agissent avec consentement mutuel lorsque la différence d'âge entre eux-ci est supérieure à trois ans » (article 417/6).

⁶ Grooming : sollicitations effectuées par un-e majeur au moyen de technologies de l'information et de la communication en vue de tisser un lien de confiance avec un-e mineur de moins de 16 ans. Le grooming requiert la volonté pour l'auteur-trice d'obtenir une rencontre réelle avec le/la jeune de moins de 16 ans en vue de commettre une infraction à caractère sexuel. Il est visé à l'article 377 quater du code pénal.

Violence Dite Educative Ordinaire (VDEO) : violences qui sont qualifiées « d'éducatives » parce qu'elles semblent à but éducatif. Elles sont dites « ordinaires » parce qu'elles sont souvent quotidiennes, considérées comme banales, normales, tolérées et parfois même encouragées. La VDEO inclut différents types de violence (physique, psychologique, verbale). Exemples : gifler, donner une fessée, priver de sport, dénigrer...

Exposition à la **violence conjugale**⁷ : même si la violence conjugale n'est pas toujours directement dirigée contre l'enfant, il s'agit d'une forme de maltraitance reconnue à son égard, que celui-celle-ci assiste ou non à cette violence. Elle a de grandes conséquences à long terme sur l'enfant.

2. UN MOT SUR LES VIOLENCES ABORDEES DANS CE GUIDE

A- Le parcours migratoire, continuum de violences pour les enfants

La décision de quitter son foyer est souvent motivée par le besoin pressant de trouver un refuge sûr contre l'instabilité politique, les conflits, les catastrophes naturelles, les persécutions, un risque pour sa vie... Les enfants en migration peuvent avoir été témoins, auteur·ice·s et/ou victimes de violence dans leur pays d'origine. Même s'ielles ne sont pas parti·e·s pour l'une de ces raisons, la violence économique peut les avoir affectés, eux·elles et leur famille, de plusieurs manières : manque de nourriture, d'opportunités, d'éducation, etc.

Le voyage est dangereux et effrayant pour les enfants en migration. Même une fois en Europe, lorsqu'ielles traversent les frontières, ielles sont généralement perçu·e·s comme des intrus indésirables, plutôt que comme des enfants et des jeunes ayant droit à une protection.

Une fois dans un pays d'accueil (ou de repos), les enfants en migration sont souvent victimes de discrimination et de marginalisation. Ielles sont parfois confronté·e·s à l'indifférence, voire à la violence, des agents de l'État. Ielles manquent souvent de soutien de la part des autorités de protection et ont peu accès aux soins, à un hébergement sûr, à une représentation juridique ou à des informations adaptées sur leurs droits ou sur les moyens d'assurer leur propre sécurité. Ielles sont également souvent réticent·e·s à signaler les abus aux autorités, de peur d'être expulsé·e·s.

Ce continuum de violences génère de nombreuses conséquences sur les enfants, physiques, mentales, relationnelles, scolaires, à court et à long terme. Attention, certains symptômes sont parfois injustement perçus comme des traits de personnalité alors qu'ils relèvent du trouble post-traumatique (par exemple, le fait qu'un·e adolescent ne soit pas motivé·e et semble paresseux·se)⁸.

Pour autant, la violence n'est pas une fatalité. En tant qu'intervenant·e·s de première ligne, vous avez un rôle essentiel à jouer dans cette prise de conscience chez les enfants. Eux·elles qui ont tellement été confronté·e·s aux difficultés peuvent parfois avoir du mal à repérer une situation anormale et à y mettre fin. Leur permettre de reconnaître lorsqu'une situation est violente et leur donner des clés pour

⁷ Voir la publication de la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité.

http://www.cpvcf.org/wp-content/uploads/EnfantExposeViolenceConjugale_publication.pdf

⁸Cultures & Santé asbl « Migration, Vulnérabilités et Santé Mentale », n°13 (Janvier 2015), mise à jour 2019.

<file:///C:/Users/rivie/Downloads/DT-migrations-vulnerabilites-sante-mentale.pdf>

Herroudi, Laura « Parcours post-migratoire : asile, traumatisme et résilience, différentes trajectoires. » :

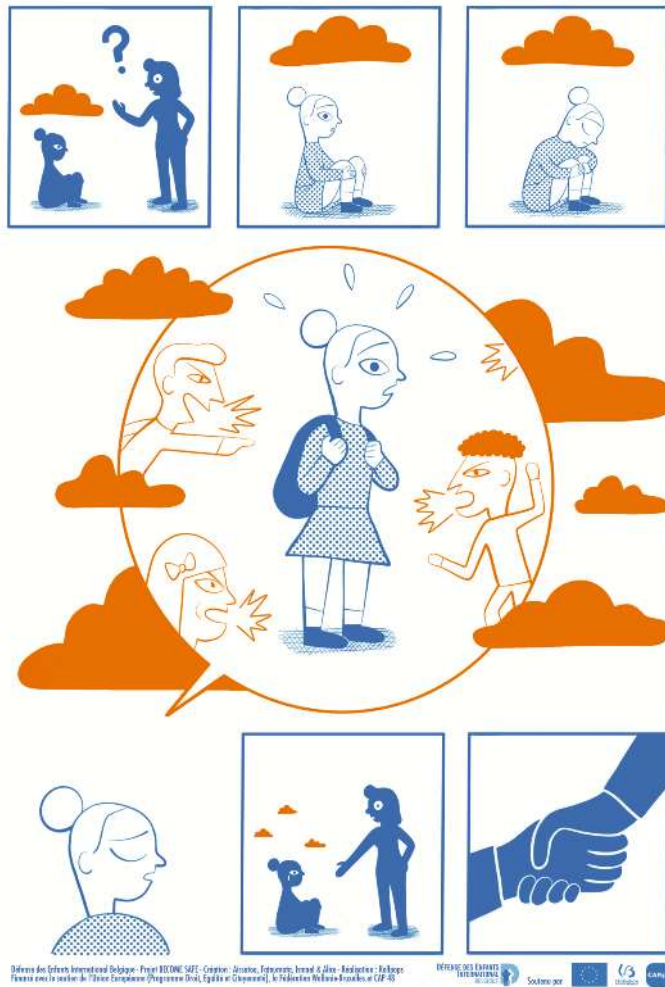
<https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/15332/5/M%C3%A9moire%20Laura%20Herroudi.pdf>

en parler, lorsqu'elle ne peut être solutionnée (par exemple, dans le cas de la violence institutionnelle⁹), ou pour y demander de l'aide est capital.

B- Violences scolaires, de quoi parle-t-on et que faire ?

Un grand nombre de violences peuvent se dérouler à l'école, le cadre scolaire peut participer à un effet de répétition puisqu'on est chaque jour confronté-e au même cadre et aux mêmes personnes.

Lorsqu'on parle de violences scolaires, on parle notamment de harcèlement à l'école. Le harcèlement



se définit comme une situation dans laquelle un comportement non désiré d'une personne survient de manière répétée avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Le harcèlement peut être physique, sexuel, psychologique. Les nouvelles technologies ont également entraîné l'essor du cyberharcèlement, harcèlement en ligne (réseaux sociaux, forums de tchat...).

Le harcèlement s'inscrit dans une relation triangulaire entre victime-s, harceleur-se-s et spectateur-e-s. Souvent, il a lieu dans un contexte de déséquilibre des forces, dans une relation de pouvoir dominant-e/dominé-e. Parfois, en tant qu'adulte, il est difficile de percevoir ce déséquilibre. Dans tous les cas, une action qui porte atteinte au bien-être d'un-e enfant n'est

jamais « un jeu ». De la même manière, si un-e enfant répond de manière violente à une attaque, cela n'en est pas moins une situation de harcèlement. Il est important de la prendre en compte et d'y remédier. Ceci est d'autant plus vrai que, plus la situation dure en l'absence de réaction, plus les harceleur-se-s ont tendance à considérer leurs comportements comme légitimes, et moins elles sont capables de manifester de l'empathie vis-à-vis de leur victime.

Le harcèlement peut impliquer des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute origine, se produire partout et à tout moment : au centre, à l'école, dans le sport ou les loisirs, en ligne... Il peut être

⁹ Cultures & Santé asbl « Parcours d'exil, prodécures et violences institutionnelles », Rapport Table d'échanges santé migrant-es 2021 : <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-promotion-sante/item/649-parcours-d-exil-procedures-et-violences-institutionnelles-rapport-2021.html>

d'enfant à enfant, mais aussi d'adulte à enfant, et d'adulte à adulte. Il a souvent lieu à des endroits moins supervisés par les adultes, et les professionnel·le·s sous-estiment généralement l'importance du phénomène.

Alors, comment réagir en tant que professionnel·le ? Si un·e enfant ou un·e jeune confie une situation de harcèlement, il est essentiel de marquer un temps d'arrêt et de reconnaître cette situation, d'accueillir pleinement l'information sans juger. Dans tous les signalements de violence, il est essentiel d'adapter son discours à l'âge, d'identifier les besoins de la victime avec elle et de l'accompagner de manière adaptée. L'enfant doit recevoir des informations claires sur ce qu'il se passe à chaque étape du processus.

Avant toute chose, il faut d'identifier qui prend en charge la situation de harcèlement, et comment :

- Qui dispose de quelle information ? Que s'est-il passé ? Qui a un lien de confiance avec les enfants ou jeunes concerné·e·s ? Comment obtenir des informations complémentaires ? Bien noter les faits.
- Quelles sont les actions à mener, et auprès de qui ? Qui va mener quelle action ? Qui coordonne le processus ?
- Si une démarche est établie, qui faut-il avertir ? Les parents ? Toute l'équipe ? L'école ? Ne pas hésiter, en cas de besoin, à faire appel à des services extérieurs.

Dans tous les cas, vous ne devez jamais rester seul·e face à une situation de harcèlement. Au moins une personne de l'équipe ou de la hiérarchie doit être systématiquement informée. Dans toutes les situations, vous avertissez l'enfant que vous allez en parler et réfléchissez avec lui·elle à la façon dont elle souhaite que le sujet soit abordé. Ses possibilités dépendent de la situation mais il faut toujours penser à sa sécurité et la victime ne doit pas hésiter à demander explicitement de l'aide à une personne se trouvant à proximité ou à appeler (ou demander d'appeler) la police au numéro d'urgence 101 si la situation devient menaçante ou dangereuse.

Voici quelques balises pour faire face à une situation de harcèlement dans votre centre :

- De par la nature même d'un centre, le harcèlement aura davantage de risque d'être présent. Il est important de le reconnaître et de ne pas le banaliser. Il peut être souvent basé sur des préjugés, parfois même communautaires. Pour cela, de nombreux stéréotypes doivent être déconstruits : cette démarche ne doit pas impliquer que les enfants, mais aussi les adultes et les familles. Associer les parents permet, non seulement pour les écouter et les rassurer, mais aussi qu'elles soient partenaires à part entière dans les actions qui seront mises en place. Elle peut prendre la forme de séances de discussion ou de sensibilisation, par exemple. Il est possible, si les professionnel·le·s ne se sentent pas à l'aise, de faire appel à des médiateur·ice·s culturel·le·s ou d'essayer de travailler avec des représentant·e·s des différentes communautés.
- L'implication des enfants dans la recherche de résolution de conflits est un atout majeur. Cette démarche n'implique nullement que les enfants doivent régler le problème entre eux mais permet de favoriser l'expression et l'écoute de leurs avis et/ou suggestions pour trouver des solutions adéquates. Selon les situations, les enfants peuvent être rencontré·e·s séparément ou en groupe. Lorsqu'on implique les enfants, il ne faut pas se limiter à la victime et l'auteur·ice, mais absolument impliquer les spectateur·ice·s, qui ont un grand rôle à jouer dans

l'arrêt des situations de harcèlement. Il peut être particulièrement intéressant d'identifier parmi les témoins un-e enfant ayant une influence sur le reste du groupe, et de le-a conscientiser sur l'importance d'intervenir.

- Attention, le-a harceleur-se est souvent un-e enfant en difficulté. Sanctionner sans assurer d'accompagnement ou de suivi risque de renforcer la situation de harcèlement. De même, il est déconseillé de confronter directement le-a harceleur-se à sa cible.
- En outil préventif, mais aussi face à une situation avérée, organiser des activités de cohésion de groupe peut favoriser un rapprochement : jeux de coopération, activités collaboratives... Cela présente l'avantage de développer des compétences relationnelles et de communication ; par exemple, mettre des mots sur une situation donnée, exprimer ses sentiments, ses émotions, ses besoins, savoir dire stop... Cela peut aussi se faire via un groupe de parole régulier, une boîte à parole, le parrainage des plus jeunes par des plus âgé-e-s, la création de binômes¹⁰...

C- Briser le tabou autour des violences sexuelles

La violence sexuelle prend de nombreuses formes, notamment le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel, l'exploitation, l'avortement forcé... Tout acte lié à la sexualité et réalisé sans le consentement d'une personne est considéré comme une violence sexuelle. C'est également le cas quand la personne agressée n'est pas capable de refuser ou de montrer son désaccord (parce qu'elle est ivre, droguée, endormie ou encore en incapacité mentale de le faire, ou tout simplement parce qu'elle a en dessous de 16 ans¹¹). Les violences sexuelles n'impliquent pas obligatoirement un contact physique : elles peuvent aussi être verbales ou prendre d'autres formes, par exemple l'obligation de poser nu-e.

Quelques indicateurs possibles de violences sexuelles¹² :

- Physiques : infections sexuellement transmissibles, lésions corporelles, grossesse, énurésie (incontinence urinaire)...
- Comportementaux : changement soudain, hypersexualisation, jeux sexuels problématiques, troubles alimentaires...
- Psycho-émotionnels : perte de confiance, manque d'estime de soi, conflit de loyauté, culpabilité...
- Relationnels-sociaux : décrochage scolaire, fugue, attachement excessif à une personne, à un animal, isolement...

Toutes les formes de violences sexuelles et basées sur le genre constituent une violation des droits de l'enfant ; elles ont des effets négatifs sur la santé des filles et des garçons ; elles ont un impact négatif sur leur développement social et elles perpétuent les inégalités de pouvoir dans les relations interpersonnelles et au sein de la société.

¹⁰ Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à vous référer au siège de votre organisation d'accueil qui doit disposer et vous faire connaître les protocoles en la matière.

¹¹ Selon le nouveau Code pénal belge.

¹² Tels qu'établis par https://www.planningfamilial.net/fileadmin/Outil_DPO- v2022-FR.pdf.

Pour pouvoir y répondre, il est nécessaire de déconstruire une série d'idées préconçues¹³ :

- « *La majorité des viols ou agressions sexuelles sont commis par un inconnu, durant la nuit, dans un lieu public et sous la menace d'une arme* ». Les chiffres démontrent à quel point cette idée est faussée, car dans de 75% des cas l'agresseur-e est un-e proche de la victime. Selon les chiffres de l'association française Face à l'inceste, issus d'une enquête Ipsos, environ trois enfants par classe seraient victimes d'inceste¹⁰. En Belgique, il n'existe pas de chiffres officiels mais les estimations portent ce chiffre à deux à quatre élèves par classe¹¹. Accepter ces chiffres est dur, d'autant que cela signifie aussi que les agresseur-e-s font partie de notre environnement : collègues, parents, amis... Il ne s'agit pas d'inconnus sortis de ruelles sombres, mais bel et bien de proches, de personnes que l'on côtoie¹⁴.
- « *Les viols et agressions sexuelles sont dus à des pulsions sexuelles que l'agresseur ne peut pas maîtriser* ». Ce sont des stéréotypes sexistes qui véhiculent l'idée que la sexualité masculine est nécessairement violente et que les hommes ont des besoins incontrôlables qu'ils ont le droit d'exercer sur la femme.
- « *La victime ne semble pas affectée, ça n'est pas si grave...* ». Bien souvent, lors d'une agression sexuelle, la victime se trouve en état de choc, ce qui paralyse tout activité de son cerveau. Elle se trouve alors dans l'incapacité de réagir de façon réfléchie, reste pétrifiée ou agit de façon automatique. Cet état engendre une surproduction d'hormones de stress, ce qui comporte des risques pour la santé de la victime. Pour éviter cela, le cerveau provoque une « disjonction », qu'on nomme dissociation traumatique. La victime se sent « déconnectée » et assiste de façon passive à l'événement, comme s'il n'était pas réel. C'est parce qu'elles subissent des dissociations traumatiques que certaines victimes ont l'air très calmes et détachées, comme si rien ne s'était passé. Cela peut être déstabilisant pour les personnes qui les entourent (témoins, personnes à qui elles se seraient confiées, ou services de police si elles déposent plainte), et cela rend très difficile la détection de ces situations.
- « *Si la victime parle de ce qui lui est arrivé, sa situation empirera* ». Pour réussir à surmonter un tel traumatisme, il est important d'en parler. Cette démarche est encore plus difficile quand l'auteur-ice est un-e proche, car la victime culpabilise ou se trouve aux prises avec un conflit de loyauté. Si un-e auteur-ice risque la prison, ce n'est pas parce que la victime le dénonce, mais bien parce qu'elle a commis un acte puni par la loi.

La seule façon de lutter efficacement contre les violences sexuelles est de rappeler que cette question concerne tout le monde. La sensibilisation de chacun-e est fondamentale. Si les violences sexuelles restent un sujet tabou, c'est parce que nos sociétés l'imposent. Pour lever ce tabou, il faut que tout le monde soit conscient qu'aucune forme de violence sexuelle n'est tolérable car c'est bien souvent la honte et le jugement social qui empêchent les victimes de parler¹⁵.

En tant que professionnel-le, j'ai pour rôle :

- D'analyser la situation et d'identifier les besoins de la victime, en évaluant le danger.
- De ne pas normaliser les situations de violence.
- De ne pas rester seul-e et, si approprié, de faire appel à de l'aide extérieure à mon institution.

¹³ Notamment listées par <https://www.sofelia.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-sexuelles/>.

¹⁴ Pour plus d'informations, voir https://ecpat.be/wp-content/uploads/2021/03/Analyse-Linceste-une-amnesie-sociale-.pdf_.pdf.

¹⁵ Voir à ce sujet <https://ecpat.be/silence-pouvoir-victimes-dabus-sexuels-se-taisent/>.

- Même en situation d'urgence, il est fondamental prendre le temps de bien informer l'enfant et de lui expliquer les raisons et objectifs des actions menées.

D- Violence intrafamiliale, quelle posture adopter ?

La violence intrafamiliale comprend toutes les actions ou menaces d'actions qui sont des formes de violence physique, verbale, émotionnelle, économique, religieuse, reproductive et sexuelle ayant lieu dans un cadre de la famille. Cette violence peut toucher n'importe quel membre du foyer. Elle se produit dans un contexte de relations de contrôle et de pouvoir et touche des personnes de tous horizons.

Les personnes en migration vivent des événements traumatiques qui les affectent encore s'ils ne sont pas traités. Il est essentiel de comprendre les circonstances dans lesquelles la violence domestique se produit afin de mieux y répondre. Les violences dans la famille sont souvent considérées comme inhérentes à l'éducation et il est important de ne pas juger cela mais de comprendre cet ancrage afin de le déconstruire, tout en faisant passer le message : qu'il est important de trouver des alternatives.

En tant que professionnel·le quelle posture dois-je adopter lorsque je suis témoin ou qu'on me rapporte une situation de violence domestique ?

Tout d'abord, il faut croire l'enfant, chercher à comprendre les tenants et les aboutissants de la situation mais en ne remettant pas en doute ses propos. La barrière de la langue et de la culture sont parfois un frein, et il peut être pertinent de faire appel à un·e interprète ainsi qu'à un·e médiateur·ice culturel·le. Vous devez absolument partager vos constats avec votre équipe afin de réunir des éléments communs et de croiser vos regards pour résoudre la situation ensemble.

En tant que professionnel·le, vous pouvez croire que vous n'avez pas à intervenir dans le cercle familial, mais ce serait une erreur ! Vous êtes parfois les plus à même d'échanger avec les familles et de regrouper des ressources pour en discuter et intervenir le plus tôt possible pour protéger l'enfant. La plupart du temps, les parents qui recourent à la violence n'ont pas l'intention de faire du mal à leur enfant. Elles manquent de sensibilisation et de connaissances concernant l'impact de la violence et les alternatives éducatives pour apprendre aux enfants des comportements acceptables. Elles reproduisent ce qu'elles ont vécu et peuvent même considérer que cela fait partie de leurs propres traditions et héritage. L'éducation parentale étant considérée comme une affaire privée liée à la vie familiale, il peut être difficile d'en discuter avec les parents. Pour autant, cela est absolument nécessaire. Les remettre au centre de la discussion, et remettre le bien-être de leur enfant au cœur de leur éducation peut changer la dynamique. En cas de difficulté, n'hésitez pas à faire appel à des services extérieurs (voir plus bas).

Si vous choisissez de mener un atelier avec les parents quant aux questions de violence intrafamiliale :

- N'hésitez pas à questionner vos propres principes d'éducation, nous venons tou·te·s avec nos propres expériences et construction sur ce qu'est la parentalité.
- Ne blâmez pas les parents et ne les stigmatisez pas. Votre rôle est de les informer et de les soutenir. Remettez les parents au cœur de la discussion : comment avez-vous été élevé·e ? Comment voulez-vous élever vos enfants ? Dans quelle mesure est-il facile/difficile pour vous

d'élever vos enfants dans le contexte d'accueil ? Comment aimeriez-vous être soutenu-e pour élever vos enfants ?

- Les parents ont le droit d'élever leurs enfants et de faire des choix quant à leur éducation, mais cela ne doit pas signifier qu'ielles ont un pouvoir illimité. Les enfants ont le même droit que tous les autres membres de la famille à la protection contre la violence.
- Vous pouvez aider les parents à identifier leurs valeurs (respect, amour, liberté, sécurité, confiance, gentillesse, etc.) et à les mettre face à leurs habitudes éducatives.
- Parlez aux parents de l'effet négatif de l'usage de la violence sur la santé et le développement de leurs enfants. La très grande majorité des parents veut le meilleur pour ses enfants, mais n'est pas forcément informée des conséquences de certaines méthodes éducatives.
- L'autoritarisme, le pouvoir et le contrôle sur les enfants peuvent sembler des moyens efficaces de les éduquer. Ils peuvent conduire à une réaction (causée par la peur), mais les changements de comportement ne sont que de courte durée. Les punitions violentes sont inefficaces, elles ne leur apprennent pas à distinguer le bien du mal et elles aggravent les problèmes de comportement au fil du temps.
- La violence a un impact sur la relation entre les parents et les enfants. Au lieu de renforcer leur lien et leur communication, elle apprend aux enfants à craindre et à éviter leurs parents.
- Suggérez-leur de réfléchir à la manière dont ielles aimeraient être traités s'ielles se trouvaient dans les mêmes circonstances que leur enfant. Préfèrent-ielles apprendre quelque chose dans un contexte de compréhension, de respect mutuel et de tolérance ou dans un contexte de force et de rapports de force ?
- La violence se perpétue. Les enfants reproduiront ce qu'ielles ont vécu et utiliseront la violence et le pouvoir pour faire face aux conflits et aux difficultés.
- L'éducation des enfants est un travail difficile. Aucun parent n'est parfait ; il est normal de ne pas se sentir équipé(e), de demander de l'aide, d'apprendre et de changer ses habitudes pour le mieux. Il existe des alternatives qui respectent l'enfant et sont efficaces pour lui donner une structure et un encadrement.
- Il est primordial de ne pas adopter une posture jugeante, mais accueillante et compréhensive, en tenant compte des différences culturelles, sociales et structurelles pour aider au mieux ces familles.

La situation de violence face à laquelle vous vous trouvez requière une aide extérieure.

A qui vous adresser ?

Quand faire appel à un service extérieur ? Le plus systématiquement dans les cas pour lesquels vous ne disposez pas de suffisamment de ressources ou de compétences en interne, ou manquez de neutralité. Vous n'êtes pas un-e professionnel-le de la protection de l'enfance, et votre hiérarchie non plus. Vous ne devez pas avoir un rôle de sauveur-se ou d'enquêteur-ice. Il est essentiel de vous protéger et d'accepter vos propres limites. Faire appel à un service extérieur doit se faire, tant que possible, en cohésion avec son équipe et sa hiérarchie. Si le danger semble grave et imminent (ex. risques vitaux, risques de représailles en dehors de la structure), il faut effectuer sans délais un signalement auprès des autorités compétentes.

Pour une liste d'acteur-ice-s pouvant vous soutenir, référez-vous à la p.25 de ce guide.

DEROULEMENT DES ATELIERS

I. BRISER LA GLACE

Les brise glaces, ou jeux introductifs, sont un moyen de créer de la cohésion de groupe, de se connaître si ce n'est pas le cas, ou simplement de marquer l'entrée dans l'atelier. Cela annonce un changement dans la dynamique habituelle tout en amenant un échange.

Si vous ne connaissez pas bien les enfants :

La pelote de laine

Chacun-e se lance une pelote de laine en gardant un bout du fil dans la main afin que de créer une toile d'araignée entre les participant-e-s. Lorsque quelqu'un reçoit la pelote de laine, ielle peut se présenter et dire quelque chose qu'ielle aime (une couleur, un animal, une activité, un sport, etc.). Lorsque tout le monde à un bout de fil, la pelote doit alors faire marche arrière, et chacun-e renvoie la pelote à la personne qui lui avait envoyé en premier lieu, tout en tâchant de répéter ce qu'avait dit cette personne. La pelote est maintenant enroulée correctement.

Lance la balle et présente-toi

Les participant-e-s se lancent une balle et celui ou celle qui la reçoit doit se présenter et dire une chose qu'ielle aime (une couleur, un animal, une activité, un sport, etc.)

Si vous les connaissez :

Toucher le bleu

Demandez aux participants de se lever. Au top départ, chacun-e va devoir trouver un objet de la couleur que vous énoncez, par exemple le bleu (stylo, vêtement, etc.) et le toucher. Poursuivez le jeu en mentionnant d'autres couleurs, de plus en plus vite.

Simon dit

L'animateur·trice demande au groupe de suivre ses instructions lorsqu'elles commencent par "Simon dit...". Si la phrase ne commence pas par "Simon dit", les participant-e-s ne suivront pas ses instructions. L'animateur·trice commence par donner des instructions telles que "Simon dit, tapez dans vos mains" par exemple, les participant-e-s font de même. L'animateur·trice accélère le rythme de ses instructions, tout en les introduisant par "Simon dit". Au bout d'un moment, ielle oublie de dire "Simon dit". Les participants qui suivent malgré tout sa consigne sont mis hors-jeu.

Variez votre vitesse

Chaque personne doit choisir un point sur le sol à une certaine distance de l'endroit où elle se trouve et s'y concentrer. Lorsque le jeu commence, elle doit marcher en ligne droite vers le point choisi. Le but est d'atteindre son emplacement sur le sol sans entrer en contact avec une autre personne. Ielles ne peuvent pas s'arrêter ou changer de direction mais peuvent modifier leur vitesse

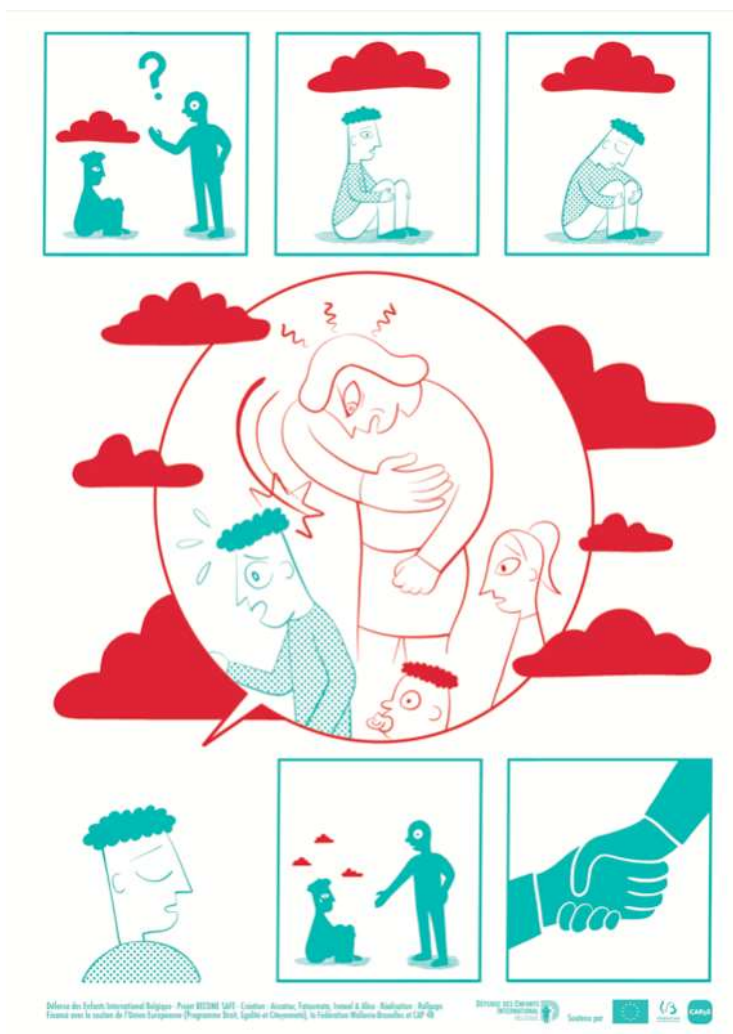
II. OUVRIR LA DISCUSSION GRACE AUX OUTILS

A- Atelier autour des affiches

Outils de sensibilisation à utiliser : trois affiches sont disponibles, chacune d'entre elles sur une thématique, elles peuvent aussi être présentées sous forme de puzzle¹⁶.

Descriptif :

Les affiches abordent plusieurs thématiques de violence. Elles sont distribuées aux enfants afin qu'elles réfléchissent sur le sujet, s'interrogent sur le ressenti de l'enfant sur l'image et ouvrent la discussion. L'objectif est qu'elles comprennent que les violences ne sont pas normales et qu'il est possible d'en parler à quelqu'un de confiance s'elles y sont confronté·e·s.



Recommandation :

En fonction de l'âge des enfants avec qui vous travaillez, il est important d'adapter les explications que vous donnez. Reprendre les mots employés par les enfants eux-mêmes pour décrire les images peut aider à ne pas amener des concepts trop violents pour eux ou des mots trop lourds de sens.

Avec les moins de 12 ans, il n'est pas tant utile de parler de « violence sexuelle » que du respect du corps et du consentement. « Ton corps est à toi, si qui que ce soit veut le toucher et que tu ne veux pas, tu as le droit de dire non ». Le mot « consentement » peut sembler très difficile à comprendre pour les enfants de moins de 10 ans ou ne maîtrisant pas bien le français. L'utilisation d'expressions telles que « être d'accord », « donner son accord » ou « donner sa permission » peut être plus compréhensible. Sur le sujet des violences intrafamiliales, l'idée n'est pas tant

de stigmatiser les familles que d'expliquer que les habitudes de chacun·e peuvent être différentes, mais que l'enfant a le droit d'être protégé et que la violence physique ou verbale n'est pas une manière de punir adaptée.

¹⁶ Vous pouvez y accéder gratuitement sur www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/become-safe.html.

Déroulement :

1/ Débutez par un jeu **brise-glace** (voir plus haut).

2/ Ensuite, divisez le groupe en plus petits groupes (idéalement 3, un pour chaque affiche), et distribuez à chacun des groupes une affiche. Demandez-leur ce qu'elles voient sur l'affiche. Passez au fur et à mesure dans chacun des groupes pour en discuter avec eux (voir partie « quelques pistes de questionnement » ci-dessous). L'utilisation de puzzles peut permettre d'introduire un élément ludique en proposant aux enfants de d'abord reconstruire le puzzle (avec un modèle) : elles découvrent alors l'image au fur et à mesure.

3/ Par la suite, regroupez les enfants et demandez à chacun de présenter leur affiche et la discussion qu'elles ont eu. Laissez les groupes réagir librement. Fournissez une petite explication plus détaillée à la suite de la discussion.

4/ Après la discussion, expliquez aux enfants que s'elles connaissent quelqu'un qui doit faire face à une de ces violences, il existe plusieurs services ou personnes à qui parler, au sein du centre et en dehors. C'est l'occasion d'identifier clairement quel·le·s sont les collaborateur·ice·s disponibles pour répondre à ce besoin. Une brochure vous est fournie comme appui concernant les acteur·ice·s extérieur·e·s (voir « Vers qui peuvent se tourner les enfants »).

5/ Finissez l'activité par un petit jeu pour détendre l'atmosphère après les sujets abordés (voir « Jeux de fin »).

Quelques pistes de questionnement :

A sélectionner en cohérence avec l'affiche et au regard de l'âge des participant·e·s

- Que vois-tu sur l'affiche ? Est-ce que c'est une histoire ? Peux-tu m'expliquer l'histoire ?
- Dans le premier carré qu'est-ce qu'il se passe ? Comment l'enfant se sent-elle ? (Répéter pour les différents carrés).
- Qu'est-ce qu'il se passe au centre de l'image ? Comment penses-tu que l'enfant se sent ? Peux-tu nous expliquer pourquoi ?
- Est-ce que tu penses que c'est bien (de frapper/de harceler/de violenter) ? Pourquoi ? Selon toi, les insultes, les moqueries, les phrases humiliantes ou les hurlements constituent-ils une forme de violence ? Faire des (mauvaises) blagues ou insulter quelqu'un peut-il vraiment le blesser, lui faire du mal ?
- Connais-tu le mot « harcèlement » ? Dans quelle situation ou dans quel endroit une personne peut-elle être harcelée ?
- Connais-tu le mot « consentement » ? Qu'est-ce que cela veut dire ?
- Selon toi, est-ce qu'il faut frapper un·e enfant pour qu'elle comprenne qu'il a fait une bêtise ? Et si étais un parent et que tu devais le faire sans violence, comment ferais-tu ?
- Connais-tu quelqu'un à qui c'est déjà arrivé (*à adapter selon l'affiche et l'âge*) ? A qui pourrait elle s'adresser ?

Exemples de messages clés :

A adapter au groupe, ses capacités, sa dynamique

Affiche violence scolaire

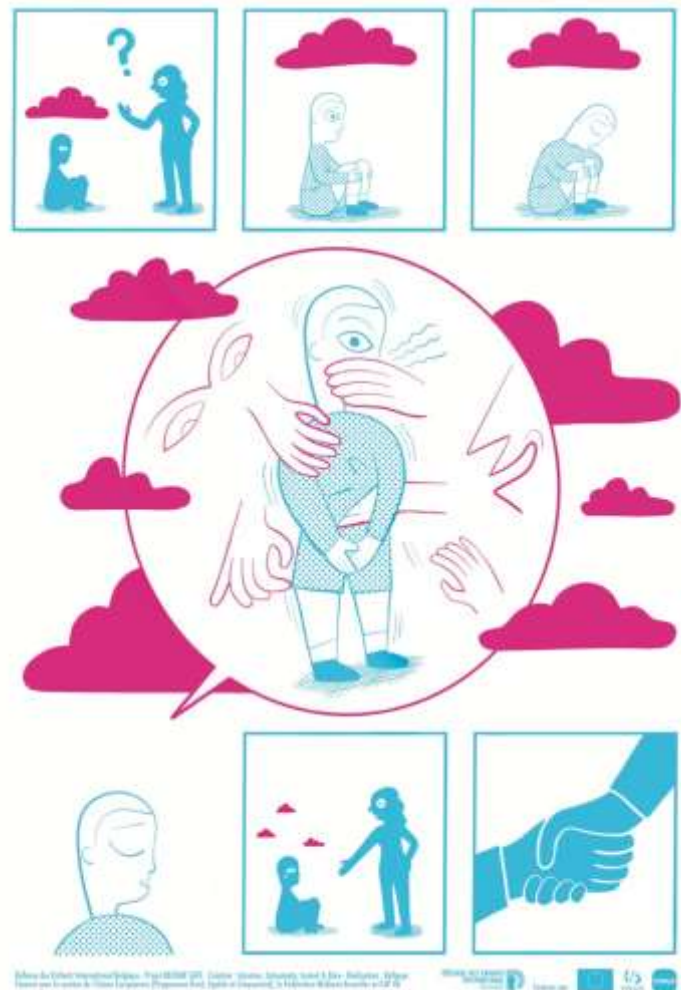
- « Comme vous l'avez expliqué [reprendre les termes et explications abordées], cette affiche montre un·e enfant entouré·e d'autres enfants qui se moquent ou disent des choses

méchantes. Cela peut se passer à l'école, mais cela peut aussi se passer ailleurs. Parfois, les enfants peuvent être méchants entre eux-elles, se faire du mal. Si ça arrive à quelqu'un que vous connaissez ou à vous-même il faut en parler, demander de l'aide. Ça n'est jamais normal.

- Pourquoi pensez-vous qu'il faille en parler ? Est-ce que vous savez à qui parler ? Pouvez-vous me citer quelques personnes à qui vous parleriez ? Connaissez-vous des adultes de confiance à l'école ?
- Voilà lorsqu'on a des problèmes, enfants comme adulte, et qu'on ne se sent pas bien, c'est mieux de ne pas garder ça pour nous. »

Affiche violence sexuelle

- « Comme vous l'avez expliqué [reprendre les termes et explications abordés], il s'agit d'une personne qui est ne se sent pas bien pour diverses raisons : on la touche, on l'empêche de parler, on la regarde. Et tout ça la rend très mal à l'aise. Ce genre de chose, ça peut arriver à des filles comme à des garçons et ce n'est pas normal. Chaque personne à un corps, et son corps lui appartient. Personne n'a le droit de vous embêter ou de vous toucher si vous n'êtes pas d'accord. Parfois, même lorsque quelqu'un s'approche trop, on est mal à l'aise, alors on dit stop, non. Et si cette personne ne respecte pas lorsqu'on dit non, alors on va trouver quelqu'un pour nous aider. Vous n'êtes pas responsable si quelqu'un n'écoute pas lorsque vous dites non. Si ça arrive à quelqu'un que vous connaissez ou à vous-même il faut en parler, demander de l'aide. Ça n'est jamais normal.



- Pourquoi pensez-vous qu'il faille en parler ? Est-ce que vous savez à qui parler ? Pouvez-vous me citer quelques personnes à qui vous parleriez ? ».

Affiche violence parentale

- « Comme vous l'avez expliqué [reprendre les termes et explications abordés], il s'agit d'une personne qui est frappée par ses parents, ou dans sa famille. Mais parfois la famille ne sait pas que l'enfant ne se sent pas bien et que ces violences peuvent avoir un impact. Lorsqu'on est enfant, notre cerveau n'est pas encore totalement construit et si on nous crie dessus ou qu'on est violent avec nous, cela peut vraiment nous faire du mal et nous faire grandir différemment.

- Alors c'est important d'avoir quelqu'un avec qui parler, ou même de prévenir un autre adulte si cela devient trop grave à la maison. Ce n'est pas normal de frapper un enfant, c'est aussi la mission des parents et de la famille de trouver d'autres manières de punir. La loi en Belgique interdit de frapper les enfants.
- Pourquoi pensez-vous qu'il faille en parler ? Est-ce que vous savez à qui parler ? Pouvez-vous me citer quelques personnes à qui vous parleriez ? ».

B- Atelier théâtre-action

Outils de sensibilisation à utiliser : quatre saynètes sont disponibles, chacune d'entre elles sur une thématique, vous pouvez choisir d'en faire plusieurs ou toutes lors d'une activité¹⁷.

Descriptif :

Les saynètes de théâtre abordent plusieurs thématiques de violence. Vous pouvez les jouer ou proposer aux enfants de le faire afin d'en discuter ensuite ensemble. Elles s'interrogent sur le ressenti des personnes de la scène et jouent l'alternative positive. L'objectif est qu'elles comprennent que les violences ne sont pas normales et qu'il est possible d'en parler à quelqu'un de confiance s'elles y sont confronté-e-s.

Déroulement :

1/ Débutez par un jeu **brise-glace** (voir plus haut).

2/ Ensuite, vous avez plusieurs possibilités :

- Vous jouez les saynètes écrites ci-dessus et demandez ensuite aux enfants de jouer différemment la fin de la scène, en privilégiant une alternative positive (l'objectif est d'éviter la violence et proposer une autre manière de régler le conflit).
- Soit, vous demandez aux enfants de jouer les saynètes écrites (violentes), et ensuite vous proposez à d'autres (ou aux mêmes personnes) de jouer une alternative positive (*prévoir plus de temps*).

* Dans les deux cas il s'agit de jouer plusieurs saynètes, qu'il y ait des roulements pour que ceux-celles qui souhaitent participer aient l'occasion de le faire, et que personne ne soit forcé-e de participer. Ce n'est pas grave si certain-e-s enfants le font plus que d'autres si elles en ont envie et l'occasion.

Entre les saynètes écrites dite « violentes », et les saynètes « positive » jouées par les enfants, demander leur de réagir sur ce qu'elles viennent de voir, en leur posant des questions (voir plus bas).

3/ Après la discussion, expliquez aux enfants que s'elles connaissent quelqu'un qui doit faire face à une de ces violences, il existe plusieurs services ou personnes à qui parler, au sein du centre et en dehors. C'est l'occasion d'identifier clairement quel-le-s sont les collaborateur-ice-s disponibles pour répondre à ce besoin. Une brochure vous est fournie comme appui concernant les acteur-ice-s extérieur-e-s (voir « Vers qui peuvent se tourner les enfants »).


¹⁷ Vous pouvez y accéder gratuitement sur www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/become-safe.html.

4/ Finissez l'activité par un petit jeu pour détendre l'atmosphère après les sujets abordés (voir « Jeux de fin »).

Questions possibles pour mener l'activité :

A sélectionner en fonction des saynètes et adapter selon l'âge.

- Que vois-tu dans cette scène ? Peux-tu m'expliquer l'histoire ?
- Qu'est-ce que vous avez vu dans cette scène ? Est-ce qu'on a tous compris la même chose ?
- Est-ce que cette scène te choque ? Qu'est-ce qui te choque ?
- Est-ce que quelque chose dans la scène t'as mis-se mal à l'aise ?
- Que penses-tu que les personnes de cette scène ressentent ?
- Ceux-celles qui ont joué, comment vous êtes-vous senti-e-s ? Et ceux qui ont regardé ?
- Est-ce qu'il y avait une autre manière de réagir dans cette situation (pour le parent, pour le témoin de la dispute, etc.) ?
- Est-ce que tu penses que c'est bien (de frapper/de harceler/de violenter) ? Pourquoi ? Selon toi, les insultes, les moqueries, les phrases humiliantes ou les hurlements constituent-ils une forme de violence ? Faire des (mauvaises) blagues ou insulter quelqu'un peut-il vraiment le blesser, lui faire du mal ?
- Siffler ou crier après une fille dans la rue, est-ce un compliment ?
- Connais-tu le mot « harcèlement » ? Dans quelle situation ou dans quel endroit une personne peut-elle être harcelée ?
- Connais-tu le mot « consentement » ? Qu'est-ce que cela veut dire ?
- Selon toi, est-ce qu'il faut frapper un-e enfant pour qu'elle comprenne qu'il a fait une bêtise ? Et si tu devais faire sans violence, comment ferais-tu ?
- Connais-tu quelqu'un à qui c'est déjà arrivé ? A qui pourrait elle s'adresser ?




**SCENE 1 :
VIOLENCE FAMILIALE**

Les enfants se disputent une tablette jusqu'à arracher celle-ci des mains l'un-e de l'autre... Un-e enfant appelle un parent/un-e professionnel-le du centre. Le parent/professionnel-le crie et ordonne de se taire et de lui confier la tablette sans donner la possibilité aux enfants d'expliquer leur geste. Ielles restent dans le silence...

SCENE 2 : VIOLENCE DE RUE

Des voisin-e-s se regardent d'un mauvais œil et commencent à se chamailler pendant qu'une personne passe. Elle est de plus en plus choquée car les voisin-e-s haussent la voix et commencent à vouloir se battre. Elle décide d'intervenir car elle voit que la scène se déroule sous les yeux d'enfants et les voisin-e-s deviennent menaçant-e-s. Les voisin-e-s se retournent contre elle, elle se voit donc contrainte d'appeler à l'aide. Les voisin-e-s comprennent qu'elle appelle la police.



DÉFENSE DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BELGIQUE

C- Atelier Vidéo

Outils de sensibilisation à utiliser : vidéo *La Petite Fille*¹⁸.

Descriptif :

Nous destinons principalement l'usage de cette vidéo aux parents d'enfants en migration puisque l'atelier leur permet de réfléchir sur le vécu de leurs enfants lors du trajet, de discuter de parentalité en migration et des alternatives à la violence intrafamiliale.



La vidéo montre l'histoire d'une petite fille qui est obligée de quitter son pays en guerre, de prendre le bateau, et qui arrive quelque part. Rien n'est explicite : on ne parle pas d'un pays en particulier ni d'une guerre précise, cela permet à chacun-e de s'identifier comme elle le souhaite.

ATTENTION, les bruits ajoutés en postproduction (ex. bruits de guerre) peuvent être des éléments redéclencheurs de traumatismes. Nous vous conseillons d'écouter la vidéo en amont et/ou de la faire visionner sans son.

La vidéo contient également de nombreuses symboliques occidentales qui ne sont pas compréhensibles par tous-tes : il y a une clef « vivante » qui suit la petite fille ainsi qu'un chat qui parle. L'intérêt est de mettre l'accent sur les éléments que chacun-e retrouve dans la vidéo, si des questions sont posées du type « il s'agit de quelle guerre ? » vous pouvez expliquer que les réalisateur-trice-s de la vidéo n'ont pas précisé justement pour que chacun puisse s'identifier et parler de sa propre expérience. Vous pouvez aussi expliquer les différents symboles et repasser la vidéo autant de fois que nécessaire.

Déroulement :

- 1/ Débutez par un jeu **brise-glace** (voir plus haut).
- 2/ Ensuite, expliquez que vous allez lancer une vidéo, qui a été faite par des jeunes en migration. Expliquez qu'au besoin vous pouvez arrêter la vidéo à tout moment. Il est important de préciser que c'est un récit fictif.
- 3/ Une fois la vidéo passée, demandez-leur ce qu'elles ont vu, ce qu'elles en pensent. Guidez le débat par des questions.
- 4/ Menez ensuite le jeu parentalité avec les parents (voir plus bas).
- 5/ Après la discussion, expliquez aux participant-e-s qu'il existe plusieurs services ou personnes à qui parler, au sein du centre et en dehors. C'est l'occasion d'identifier clairement quel-le-s sont les collaborateur-ice-s disponibles pour répondre aux besoins liés à l'éducation.

¹⁸ Vous pouvez y accéder gratuitement sur www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/become-safe.html.

6/ Finissez l'activité par un petit jeu pour détendre l'atmosphère après les sujets abordés (voir « Jeux de fin »). N'hésitez pas à utiliser les jeux, même en groupes parentaux !

Questions possibles pour mener l'activité :

A adapter selon le public.

- Qu'avez-vous vu dans la vidéo ? Quelqu'un peut-il expliquer ce qui se passe ?

Expliquer ensuite le sens de la vidéo, qu'elle représente le parcours migratoire.

- Comment pensez-vous que la petite fille ressent lors du parcours ? Est-ce difficile pour elle ? Et à l'arrivée ?
- De votre côté, pensez-vous que le parcours a changé la façon dont vous êtes parents ? A eu un impact sur votre lien avec vos enfants ? Comment ?
- Est-ce difficile d'être parent dans un centre ? Pourquoi ? Que peut-on faire pour vous aider ?

Il est ensuite possible d'embrancher sur les questions d'éducation, en soulignant que l'idée est d'ouvrir une discussion non jugeante, aussi pour vous permettre de mieux comprendre leurs habitudes familiales et, si c'est leur souhait, de les accompagner à certains niveaux.

Pour cela, vous pouvez utiliser le jeu parentalité¹⁹, par exemple. Il s'agit d'images allant par paire (ou cartes recto verso). L'une présente une scène assez courante du quotidien, pouvant avoir un impact négatif sur l'enfant (crier, menacer, comparer...) et l'autre propose une alternative plus adaptée aux besoins de l'enfant. S'ajoute à cela une explication sur l'impact de ce-dit comportement sur l'enfant, et une explication des besoins d'un enfant/de son rythme en rapport avec la problématique de la carte.

Vous pouvez placer les parents en binômes et leur proposer de piocher une carte pour réfléchir à une alternative possible. Ensuite, elles font part de leur ressenti et des alternatives proposées au reste du groupe.

III. JEUX DE CLÔTURE

Dans le même esprit que le brise-glace, le jeu de clôture permet de marquer la fin de l'atelier tout en offrant un moment pour se changer les esprits et retourner à la réalité après avoir échangé sur des questions parfois difficiles.

Devine qui danse

Un·e des joueur·se·s sort de la salle de manière à ne plus voir ni entendre. Le reste du groupe désigne une personne « meneur·se de la danse » qui va initier une danse et changer assez régulièrement de mouvement. Tout le monde doit suivre ses mouvements de danse. Lancez la musique, rappelez la personne de l'extérieur qui doit maintenant trouver qui est le·la meneur·se.

Les statues musicales

Mettez de la musique, lorsque la musique est en marche tout le monde danse, lorsqu'elle s'arrête tout le monde se fige. Si quelqu'un bouge, elle a perdu. Vous n'êtes pas obligé de procéder à des éliminations et pouvez laisser tous les enfants jouer.

¹⁹ Disponible sur <https://www.mpedia.fr/content/uploads/2021/06/JEU-DE-CARTES-VEO-FINAL.pdf>.

Imite la danse

En cercle et consécutivement, les joueur-se-s proposent un mouvement au groupe. La première personne fait son mouvement, la deuxième fait le mouvement de la première personne et le sien, ainsi de suite en chaîne. La dernière personne se retrouve ainsi à devoir reproduire les mouvements de tou-te-s ceux-celles précédent-e-s ainsi que le sien.

IV. VERS QUI PEUVENT SE TOURNER LES ENFANTS



BESOI D'AIDE ?

Ecoute-Enfant est un numéro **gratuit**, ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.
Tu peux appeler le **103** et **parler de ta vie** : amitiés, relations familiales, sexualité, problèmes...

Tu peux aussi parler par écrit : www.maintenantjeparle.be

Le **Service Droit des Jeunes (SDJ)** répond à tes questions et t'aide juridiquement si tu as un problème ou une interrogation : www.sdj.be

Tu as le droit à un **avocat gratuitement**, n'hésite pas : www.avocat.be/fr/bureau-d-aide-baj

Urgence/police
La police doit te protéger si tu es en danger ou menacée, **quelle que soit ta nationalité**. Tu peux l'appeler gratuitement au **101 (police)** ou **112 (urgence)**.

N'hésite pas à demander de l'aide autour de toi dès que tu en as besoin.



Tu peux aussi poser des questions **à ton école**. Elle a un centre appelé **PMS** où tu peux parler à des personnes spécialisées. Si tu ne sais pas où est le PMS, **demande à ton ou ta professeur-e** !

Tu t'**inquiètes pour toi-même**, tu as envie de te faire du mal ou tu t'inquiètes pour quelqu'un d'autre : **ne reste pas seule**. Numéro d'appel gratuit : **0800/12-123**

Tu te **fais embêter** à l'école, tu ne te sens pas bien et tu as envie d'en parler ? Le numéro **0800/95 580** est accessible gratuitement de 9h à 13.

Pose n'importe **quelle autre question** : www.parolesdadoz.be/questions-reponses/pose-ta-question.htm

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE
Projet soutenu par
FÉDÉRATION
CAP
EUROPE

La présentation de cette brochure²⁰ vient dans la continuité de l'atelier pour répondre à la question « qui peut m'aider ? ». Cela permet de faire un point sur le droit à la protection et des lieux, institutions ou personnes censées assurer ces protections. Pour l'introduire, vous pouvez faire un petit jeu afin de questionner les enfants sur leurs personnes ressources, en utilisant de petits jeux.

Par exemple, demandez à chaque enfant de tracer le contour de leur main sur une feuille et de nommer une personne de confiance pour chaque doigt de la main. Ou alors, prenez une feuille et demandez aux enfants tracer plusieurs cercles avec un personnage au centre censé les représenter. Demander

²⁰ Cette brochure a été traduite par les jeunes engagé-e-s en anglais, espagnol, pastho, arménien, russe et kirundi. Elle est disponible gratuitement sur www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/become-safe.html.

aux enfants d'écrire dans les cercles, du plus proche au moins proche, les personnes de confiance. Le cercle du milieu représente les premières personnes que l'enfant contacterait, le deuxième cercle, les personnes qu'elle contacterait si les premières n'étaient pas là, etc.

V. RECOMMANDATIONS FINALES

Il peut être très utile d'avoir un-e **interprète** idéalement formé-e pour le public en migration. Certaines notions (violence intrafamiliale par exemple) peuvent faire appel aux propres représentations de l'interprète et il est important qu'elle ne mêle pas son opinion personnelle à la discussion.

Comme il s'agit de sujets qui peuvent toucher particulièrement les traditions culturelles, et donc l'identité sociale de chaque personne, il est important de préciser que le but de l'atelier est de comprendre, d'apprendre et **d'écouter sans juger**.

En abordant ces questions, certaines opinions ou commentaires peuvent reproduire certains stéréotypes ou préjugés. Soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'important est de montrer qu'il peut y avoir une discussion respectueuse, même si tout le monde ne partage pas les mêmes opinions. N'hésitez pas à intervenir, à amener d'autres points de vue ou à remettre en question les visions surtout si elles sont discriminantes ou qu'elles vont à l'encontre des droits de l'enfant à la protection²¹.

En fonction de l'âge et compétences linguistiques du groupe, il peut être préférable d'adapter certains concepts pour les rendre plus compréhensibles. Reprendre les mots employés par les enfants eux-mêmes pour décrire les images peut aider à ne pas amener des concepts trop violents pour eux ou des mots trop lourds de sens.

Il ne faut pas forcer les enfants et jeunes à parler de chose qu'elles ne veulent pas, elles ont parfois des traumatismes trop lourds que nous pourrions rouvrir. C'est pourquoi il faut respecter les limites de chacun-e-s, notamment en utilisant leurs mots et en étant à l'écoute de leurs comportements. Parler de manière factuelle aide à mettre une limite, il est important de ne s'adresser à eux individuellement que lorsqu'eux-mêmes parlent de leurs propres expériences, cela permet d'éviter d'aller chercher un récit qui n'est pas volontairement donné par le-la participant-e.

²¹ [Convention internationale des droits de l'enfant - Défense des enfants | DEI-Belgique](#)

FAIRE APPEL A UN SERVICE EXTERIEUR

- **Quid du secret professionnel ?** Equipe ? Direction ? Extérieur ? Je respecte les limites de ma fonction, de mon contexte de travail et de mon mandat, tout en informant la victime à chaque étape pour lui permettre de prendre des décisions éclairées²².

Je ne dois pas hésiter à m'orienter vers l'extérieur dès que la demande sort de mon mandat/celui de mon équipe ; que la victime est en danger et je ne peux assurer sa sécurité immédiate ; que la victime le souhaite ; que des tensions existent entre la victime et moi/mon service ; que je me sens moi-même en danger.

EN CAS DE VIOLENCES SEXUELLES²³ ET CONJUGALES :

- CPVVS : centre dans lequel une victime de violences sexuelles peut avoir accès à des soins médicaux, un support psychologique, une enquête médico-légale, peut déposer plainte et bénéficier d'un suivi (sans rendez-vous si la violence a eu lieu il y a moins d'une semaine) - www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles.
- SOS Viol : aide aux victimes de viol (juridique, sociale et psychologique), ainsi qu'aide aux professionnel-le-s recueillant la parole des victimes – www.sosviol.be / chat en ligne / 0800 98 100.
- SOS Inceste : accueil, écoute, information, accompagnement et le soutien des personnes victimes d'inceste - sosinceste.belgique@skynet.be / 02 646 60 73.
- SAPV : le Service d'Assistance Policière aux Victimes est un service de première ligne qui propose pour les victimes, proches ou témoins d'actes de violence et/ou d'événements traumatisants un accueil, une écoute, un soutien psychologique, une aide pratique et une orientation vers des services spécialisés, la préparation de l'audition si nécessaire – un par arrondissement judiciaire, coordonnées en ligne.
- Service d'accueil des victimes de la Maison de justice de chaque arrondissement judiciaire : le service d'accueil des victimes informe et accompagne les victimes et les proches de victimes tout au long de cette procédure, du dépôt de la plainte jusqu'à l'exécution de la peine par l'auteur-ice de l'infraction – un par arrondissement judiciaire, coordonnées en ligne.
- GAMS : le Groupe pour l'Abolition des mutilations sexuelles féminines offre un accompagnement aux personnes concernées quant à la question des mutilations génitales féminines – www.gams.be.
- Plateforme liégeoise contre les mariages forcés : accompagne les victimes et soutient les professionnel-le-s – plateformeliagemf.vlh@gmail.com / 0800 90 901.
- Ecoute violences conjugales : numéro gratuit d'aide aux victimes de violences conjugales – www.ecouteviolencesconjugales.be/pourquoi-appeler/professionnel/principaux-acteurs-trices/ / 0800 30 0 30.

²² Pour en savoir plus sur le secret professionnel, rendez-vous sur

<https://docs.google.com/document/d/1Rf8qNLHD2xSSuEwqb6YTn1JmIZH2SYclKpCmj68Cl0c/edit?usp=sharing>.

²³ Plus de contacts sont disponibles sur <https://www.sofelia.be/wp-content/uploads/2021/02/Vers-qui-me-tourner-Viol.pdf>

- CPVCF : le centre de prévention des violences conjugales et familiales propose un accompagnement spécialisé à toute personne concernée par les violences conjugales et/ou intrafamiliales - www.cpvcf.org / 02 539 37 44.
- Maisons maternelles : Elles accueillent les mères ou futures mères en difficulté et leurs enfants. Elles offrent un hébergement en urgence (normalement maximum 9 mois) et les aident à retrouver une autonomie et à se réinsérer – liste sur <https://social.brussels/category/7>.
- Aide info SIDA : encourage la prévention par l’information et le dépistage et soutient les personnes atteintes par le virus du Sida - www.aideinfosida.be.
- www.violencessexuelles.be
- Cartographie et chat ACCESS : chat et cartographie spécialement conçus pour les personnes en migration victimes de violences basées sur le genre - www.we-access.eu/fr.

AIDE SPECIFIQUE AUX PERSONNES LGBTQIA+ :

- Prisme (anciennes Maisons Arc-en-Ciel) : soutien aux personnes LGBTQIA+ en Wallonie - www.federation-prisme.be.
- Rainbow House : soutien aux personnes LGBTQIA+ à Bruxelles - <http://rainbowhouse.be/fr/>.
- Transkids : association spécialisée dans le soutien et l’information des enfants transgenres et de leurs parents et sensibilisation et la formation du public et des professionnel-le-s de l’enfance sur la question de la transidentité - <http://rainbowhouse.be/fr/association/transkids/>.

EN CAS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES :

- 107 : Service d’écoute par téléphone ouvert à toute personne qui cherche quelqu’un à qui parler avec garantie de respect de l’anonymat. Service ouvert 24h/24. Des personnes bénévoles (formées à l’écoute active) répondent aux appels. Ces personnes connaissent le réseau d’aide de la région de l’appelant et peut donc le guider vers d’autres services.
- ONE : intervenant-e-s de proximité, les travailleur-se-s médico-sociaux (TMS) de l’ONE ont une formation soit d’infirmier-e soit d’assistant-e social-e. Ielles assurent le suivi des enfants de 0 à 6 ans. Leur rôle est essentiellement préventif et ils assurent un soutien aux familles plus vulnérables. Ielles peuvent se rendre au domicile des personnes avec leur accord. Ielles peuvent évaluer le problème en prenant contact avec les personnes qui connaissent la famille.
- PSE : toutes les écoles travaillent avec un centre de Promotion de la Santé à l’Ecole. Les équipes PSE sont composées d’assistant-e-s sociaux-les, d’infirmier-e et de médecins. Leur rôle se limite au dépistage de violences. Il peut être utile de prendre contact avec eux en cas de doute.
- SOS Enfants : ces équipes sont pluridisciplinaires et ont une action spécifique en matière de maltraitance. L’appel à ces professionnel-le-s permet de parler et réévaluer ses impressions, doutes et soupçons, d’être aidé dans sa démarche diagnostique, d’être conseillé-e dans sa conduite à tenir et de créer un relai pour référer les familles.
- Yapaka : programme de prévention de la maltraitance de la FWB, il regroupe notamment une cartographie de différents lieux d’écoute et de soutien en cas de crainte de maltraitance, et

aussi une procédure « [Que faire en cas d'inquiétude de maltraitance infantile ?](#) » - www.yapaka.be.

- Aide à la Jeunesse (pôles prévention) : instance administrative qui organise et coordonne les dispositifs de l'aide aux mineur·e·s et leur famille avec leur consentement. Les SAJ (un par arrondissement judiciaire) sont un intermédiaire entre les mineur·e·s en difficulté ou en danger et les autorités judiciaires. Il s'agit d'assistant·e·s sociaux·les et d'agent·e·s administratif·ve·s. Leur mission est de s'assurer que les besoins des enfants soient correctement pris en charge par la famille ou par des services compétents. Le·a conseiller·e agit avec l'accord des parents ou de l'enfant si celui-ci à plus de 14 ans. En cas de danger grave et de non-collaboration des intéressé·e·s, le·a conseiller·e demandera au Procureur du Roi le recours à des mesures de contrainte (imposer une guidance, un placement...).
- Autorités judiciaires : elles peuvent intervenir à l'égard des enfants victimes (Tribunal de la jeunesse) et/ou pour entamer des poursuites à l'égard du ou des auteur·ice·s des maltraitements (Tribunal pénal). Il faut savoir qu'en Communauté française, les autorités judiciaires ne prendront jamais, sauf extrême urgence, de disposition pour protéger l'enfant sans être d'abord assurées qu'une intervention sociale n'est pas possible pour aider l'enfant et sa famille. Le Procureur du Roi sera interpellé dans les cas suivants :
 - lorsque l'intégrité physique ou psychique d'un enfant est actuellement et gravement compromise et lorsqu'une des personnes investies de l'autorité parentale ou ayant la garde de l'enfant en droit ou en fait refuse l'aide du conseiller de l'aide à la jeunesse ou refuse de la mettre en œuvre.
 - lorsqu'il y a nécessité urgente de placement d'un enfant dont l'intégrité physique ou psychique est exposée directement et actuellement à un péril grave.
 - si la situation de maltraitance, avérée ou suspecte, exige une enquête et une poursuite de l'auteur·ice maltraitant·e présumé·e.

Les coordonnées du substitut de garde peuvent être obtenues auprès des services de police. Il faut lui écrire directement ou faire rédiger un procès-verbal auprès de la police. Une permanence – 24 heures sur 24 tous les jours de l'année est assurée au Parquet.

SOUTIEN PARENTALITE :

- Aquarelle : Aquarelle propose un accompagnement médico-social à des femmes enceintes ou ayant accouché, issues de l'immigration et vivant dans une grande précarité - www.aquarelle-bru.be.
- Services parentalités de l'ONE - <https://parentalite.be/annuaire/services>.

AIDE JURIDIQUE :

- ADDE : L'Association pour le Droit Des Etrangers est un centre de recherche située à Bruxelles qui défend les droits des migrants – www.adde.be.
- SDJ : le Service Droit des Jeunes aide juridiquement toutes les personnes de moins de 18 ans et leurs familles - www.sdj.be.
- Bureau d'aide juridique de Bruxelles : le bureau d'aide juridique (BAJ) dépend de l'Ordre français des avocat·e·s du barreau du Bruxelles. Il favorise l'accès à la justice en permettant à certaines catégories de personnes de bénéficier de l'assistance gratuite d'un·e avocat·e dans

toutes les matières juridiques. Les avocat-e-s qui pratiquent l'aide juridique gratuite sont volontaires. Ils fournissent à leurs clients les mêmes services que dans le cadre d'une aide juridique payante - <https://bajbruxelles.be/index.php/fr/>.

- SIREAS : information sur les droits et devoirs en Belgique notamment en matière sociale, aide dans diverses démarches administratives et sociales - <https://sireas.be>.
- Nansen : organisation qui soutient juridiquement les détenteur-ice-s dans le conseil individuel, la visite des lieux de détention, le soutien aux avocats et des interventions auprès des instances d'asile - <https://nansen-refugee.be>.
- Plateforme Mineurs en Exil : plate-forme nationale bilingue, composée de 55 organisations membres et observatrices. Elle vise à coordonner les actions des professionnels travaillant avec les MENA et les mineurs accompagnés de leurs parents mais en séjour précaire ou irrégulier - www.mineursenexil.be/fr.

AIDE PSYCHOLOGIQUE :

- SSM : centres de santé mentale. Ils assurent accueil, écoute et soins psychiques à toute personne en difficulté, quel que soit son âge. Les équipes sont généralement constituées de psychiatres, psychologues, assistant-e-s sociaux-les, parfois d'un-e pédopsychiatre. Elles assurent entre autres consultations sur rendez-vous, mais font également un travail de prévention communautaire.

EN CAS D'EXPLOITATION, DE TRAITE OU DE DISPARITIONS :

- PAG-ASA : organisation ayant pour but d'offrir une assistance adaptée aux victimes de la traite des êtres humains en Belgique et coopérer à la lutte contre la traite des êtres humains (accompagnement des victimes, logement...) - <https://pag-asa.be>.
- Child Focus : fondation traitant des disparitions et de l'exploitation sexuelle d'enfants – ligne d'urgence 116 000.
- Esperanto : accueil de mineur-e-s victimes de traite des êtres humains, de trafic et de violences liées à l'honneur - <https://www.esperantomena.org>.
- ECPAT Belgique : bureau belge d'un réseau international de lutte contre l'exploitation et la traite des enfants – www.ecpat.be.
- Myria : le centre fédéral Migration, analyse la migration, défend les droits des étranger-e-s et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains - <https://www.myria.be/fr>.

SERVICES ADAPTES POUR ETRE CONTACTES DIRECTEMENT PAR LES ENFANTS :

- 103 : Ecoute-Enfant est un service qui répond, par l'intermédiaire du téléphone (numéro 103), aux questions des enfants, des adolescent-e-s, mais aussi de toute personne qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou éventuellement d'autrui lorsqu'un-e enfant est en cause. Il est accessible gratuitement 24h/24.
- Maintenantjeparle : chat dédié aux enfants et aux jeunes pour aborder avec des professionnels toute problématique liée à des abus sexuels, d'autres comportements sexuels ou des menaces ou harcèlements. Accessible sur www.maintenantjeparle.be.
- PMS : Chaque école est liée à un centre PMS, par convention. Ce centre est avant tout un lieu de parole et d'écoute pour les élèves, les parents et les enseignant-e-s. Il peut aussi jouer un

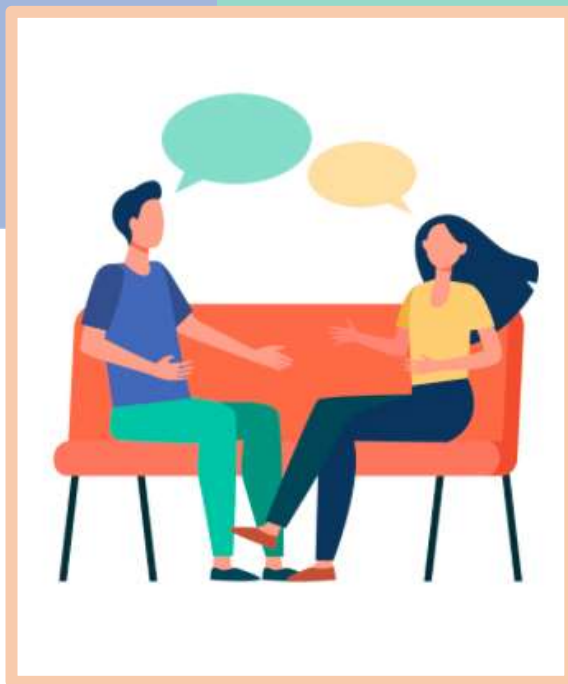
rôle de guidance, et peut aider à poser un diagnostic de maltraitance. Il constitue un relai vers les équipes spécialisées comme les SAJ ou les équipes SOS Enfants.

INTERPRETARIAT ET MEDIATION INTERCULTURELLE :

- SeTIS : service d'interprétariat ayant pour objectif de faciliter la communication entre les intervenant·e·s des services du public et du secteur non-marchand et une population d'origine étrangère ne maîtrisant pas ou peu le français - www.setisbxl.be.
- Quelques médiateurs culturels sont disponibles sur www.foyer.be/interculturele-bemiddeling.
- Médiation culturelle dans les soins de santé : plus d'informations disponibles sur www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/qualite-des-soins/mediation-interculturelle-dans-les-soins-de.

PRISE EN CHARGE DES AUTEURS :

- Praxis : a pour objectif d'aider à la prise en charge d'auteur·ice·s de violence, avec l'animation des groupes de responsabilisation pour les auteur·ice·s, l'organisation d'actions d'information et de formation à l'égard des professionnel·le·s, la participation et élaboration d'un travail en réseau avec les services d'accueil de victimes, les services de police, les services judiciaires et des services psycho médico-sociaux en général - www.asblpraxis.be.
- SéOS : SéOS, Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé, est un dispositif de prévention à destination des personnes qui se questionnent sur la notion de consentement ou sur des comportements potentiellement inadéquats ou encore qui présentent des fantasmes sexuels déviants. SéOS s'adresse à toute personne directement concernée, à son entourage et aux professionnel·le·s confronté·e·s à ces questions. Il offre une ligne d'écoute gratuite, anonyme et confidentielle et une adresse e-mail de contact - <https://seos.be/>.
- ITER : accompagnement d'auteur·ice·s d'abus sexuels - <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/services/services-ambulatoires/i-t-e-r/>.
- Unité de psychopathologie légale : l'Unité de Psychopathologie Légale (UPPL) a pour mission de soutenir les thérapeutes et le système de soins dans le traitement des délinquant·e·s sexuel·le·s - www.uppl.be.
- Centre d'appui bruxellois : le CAB apporte un soutien concernant la prévention et la lutte contre la récidive chez les auteur·ice·s d'infractions à caractère sexuel - www.cabxl.be.



Pour plus d'informations sur le projet Become Safe :
www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/become-safe.html

Pour des outils concernant les violences basées sur le genre : www.dei-belgique.be/expo-bridge/

Si vous souhaitez donner votre avis sur le guide ou nous poser une question : info@defensedesenfants.be